



D O U V R E S.

DN l'an 1200. il y auoit vne famille de Dolures, ou de Douures en Bugey, laquelle possedoit le Chasteau de Douures, qui par sa structure tesmoigne assés son ancienneté. Petronille de Douures fille, & heritiere de Girard de Douures Seigneur dudit lieu derniere de cette famille ayant espousé en l'an 1280. Guillaume d'Oncieux Cheualier, luy porta en dot la Seigneurie de Douures, leurs successeurs du nom, & armes d'Oncieux ont eu plusieurs difficultés avec les Abbés d'Ambronay pour la Iustice, & Hommage de la Terre de Douures lesquelles furent terminées par vn traité fait entre Estienne de Mugnet Abbé, & Seigneur d'Ambronay, & Estienne d'Oncieux Cheualier Seigneur de Douures de l'11. Iuillet 1346. par lequel la Iustice, haute moyenne, & basse demeura audit Estienne d'Oncieux dans les limites y declarées, & sous des conditions & reserues contenues audit traité, Le mesme Estienne d'Oncieux fit aussi limiter sa Terre de Douures avec celle de S. Germain d'Amberieu par traité du 20. Aoust 1358. passé avec François de Belmont Chastelain de S. Germain d'Amberieu pour le Comte de Sauoye, & deputed par luy à cet effect; Cette Terre a rousiours esté depuis ce temps-là en la maison d'Oncieux, Elle appartient aujourd'huy à Marie d'Oncieux Dame de Mailla, & au sieur de Champolon d'Oncieux par moitié suiuant les partages qui en ont esté faits. Le Chasteau de Douures est au pied d'un costau en vn lieu fertile à demy lieué d'Ambronay, allant à Tiret.

*Tit. de
l'Abbaye
d'Am-
bronay.*